

BRASLES INFOS

LE FLASH

COMMUNE DE BRASLES - 6 JUILLET 2022 - SUPPLÉMENT du n°91

Conseil Municipal du mardi 28 juin 2022

Par convocations individuelles adressées le 21 juin 2022 aux conseillers municipaux, le conseil municipal de BRASLES a été invité à se réunir en séance ordinaire, le 28 juin 2022, en Salle Condorcet, sous la présidence de Madame Julie CONTOZ.

Présents : Nathalie AL-KHATIB, Marie-Rose LEVASSEUR-MERCIER Claire MICHEL, Magali PERROY, Stéphanie SOARES, Joël BROCHOT, Loïc DOBRISKI, Mickaël GOUVENEAU, Jérôme LAPOINTE, Stéphane MALEZE, Patrice MEVEL

Absents excusés : Blandine BARANZINI-GOUHENANT donne pouvoir à Mickaël GOUVENEAU, Christelle BRAYET-COLAS donne pouvoir à Marie-Rose LEVASSEUR-MERCIER, Armelle MUNIER donne pouvoir à Stéphanie SOARES, Clarisse PERTOIS donne pouvoir à Nathalie AL-KHATIB, Hervé BOUILLARD donne pouvoir à Julie CONTOZ, Laurent COUVREUR donne pouvoir à Jérôme LAPOINTE, Jean-Luc DAVID donne pouvoir à Joël BROCHOT.

Stéphanie SOARES a été élue secrétaire.

Demande de subvention au Conseil Régional pour la mise en place d'un système de vidéoprotection

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité une subvention auprès du Conseil régional des Hauts-de-France à hauteur de 30 % du montant HT des travaux pour la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune qui s'élève à 71.242,12 € HT.

Adhésion au dispositif « CAP'JEUNES »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mettre en œuvre le dispositif « CAP'JEUNES » en direction des 16-21 ans, ayant un projet personnel et domiciliés sur Brasles et autorise Madame le Maire à signer la convention d'engagement avec le Conseil Départemental de l'Aisne.

Rénovation de 13 points d'éclairage public au lotissement des Grands Prés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la réalisation des travaux d'un montant total de 17.889,22 € et s'engage à verser à l'USEDA la contribution de la commune s'élevant à 9.938,49 €.

Extension de l'éclairage public rue Folie l'Abbé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la réalisation des travaux d'un montant total de 15.598,46 € et s'engage à verser à l'USEDA la contribution de la commune s'élevant à 11.693,48 €.

Modalités de publicité des actes pris par la commune de Brasles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel par voie d'affichage à la mairie à compter du 1er juillet 2022.

Avis sur l'implantation d'un parc éolien sur les communes d'Armentières-sur-Ourcq et de Rocourt-Saint-Martin

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable par 18 voix et 1 abstention sur le projet de parc éolien sur les communes d'Armentières-sur-Ourcq et de Rocourt-Saint-Martin

Subvention à l'association BRASLES DEMAIN

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention à l'association de BRASLES DEMAIN d'un montant de 1.950 € pour sa collaboration dans le cadre des festivités organisés pour les festivités du 14 juillet 2022.

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint d'animation non titulaire à temps plein à compter du 1^{er} juillet 2022.

Rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry – Année 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry pour l'année 2021.

Remboursement de frais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rembourser les frais d'une conseillère municipale et responsable de la médiathèque de Brasles, correspondant à l'achat de fournitures pour la mise en place d'une exposition à la médiathèque de Brasles.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la Séance à 20h30.